

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU LUNDI, 29 MAI 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 19 Mai.

Le mariage de la Princesse-Royale, Charlotte, avec le Prince héréditaire de Wurtemberg, fut célébré hier dans la chapelle du palais de St. James. Il y eut à cette occasion grand Gala.

L'escadre de lord Briport a mis à la voile Mercredi dernier.

Il y a eu aussi une insurrection parmi les matelots à Sheernels ; mais il est vraisemblable, qu'instruits de ce qui s'est passé à Portsmouth, ils seront rentrés aussitôt dans le devoir.

M. Pelham a présenté à la Chambre des Communes d'Irlande, le rapport du comité secret sur les pièces saisies à Belfort. Il en résulte que la société des Irlandois unis, sous prétexte de réforme parlementaire et d'émancipation des Catholiques, avoit le projet de séparer l'Irlande de l'Angleterre pour y adapter une constitution républicaine; qu'en conséquence elle entretenoit des liaisons avec la France; qu'elle avoit amassé des armes, de la poudre, et même 8 pièces de canon et un mortier.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 16, M. Pitt a annoncé que le Lundi suivant, il proposeroit d'accorder une augmentation de paie à l'armée et à la milice. M. Fox annonça que, dans le courant de la semaine prochaine, il demanderoit la révocation des deux Bills pour empêcher les assemblées séditieuses, les lectures publiques etc.

— *Actions de la Banque* 118 $\frac{1}{2}$ — *Des Indes* 149 $\frac{3}{4}$.
— *Trois pour cent consolidés*, 48 $\frac{1}{3}$.

De Lisbonne, le 27 Avril.

Nous apprenons de la Baye-des-Chiens, que la frégate française, la *Bombarde*, de 22 canons, et deux brigantins de 14, qui sortirent de Rochefort le mois de Juin de l'année passée, a-

voient pris dans leur traversée la galère portugaise, la *Golonarine*, qui alloit à Lisbonne, ainsi qu'une autre galère, l'*Aimable Marie*, qui de Lisbonne alloit à Fernambuco; qu'ils avoient ensuite établi leur croisière sur les côtes du Brésil. Dans le mois de Janvier passé, après avoir fait différentes prises, ils s'étoient présentés devant la baye de la ville de Victoire, en y occasionnant la plus grande consternation; mais le Vice-Roi du Brésil en ayant eu connoissance, fit garnir toute la côte de troupes; et cette précaution fut de la plus grande utilité, puisque le 12 du mois, les français débarquèrent dans la rade de Los-Lencoes. Cent quatre-vingts hommes soutenus par trois lances armées, s'étant trop avancés, ils tombèrent dans les embûches que le commandant Manuel Mariano leur avoit tendues, de manière que la plus grande partie fut tuée sur le champ de bataille, et l'autre eut à peine le tems de se sauver à bord.

Suite de Paris, du 20 Mai.

Pelet de la Lozère vient de démentir les journaux qui le nommoient consul en Barbarie. Il paroît que les autres nominations ne sont pas plus fondées.

Conseil des 500. — Séance du 18.

Dumolard, par motion d'ordre, appelle l'attention sur les évènements qui devoient éclater la nuit dernière dans Paris. Un mouvement, dit-il, paroissoit être dirigé contre le Directoire et certains membres du corps législatif; mais grâce à la vigilance du ministre de la police, le coup a été déjoué. Les braves grenadiers du corps législatif ont resté toute la nuit à leur poste, prêts à marcher contre les factieux; les inspecteurs de la salle ont resté assemblés. Des patrouilles de surveillance ont été faites, et les

conspirateurs ont reconnu que leurs tentatives eussent été sans effet. Il n'est aucun de nous qui ne se rappelle que les massacres de Septembre précédèrent l'installation de la convention. Mais les tems sont changés. Que les factieux n'espèrent plus, à la faveur du crime, voir renaître la terreur qui les a trop bien servis. Non, on n'intimidera pas nos nouveaux collègues par des menaces, par des dangers vraiment chimériques. Je le déclare, il est physiquement impossible qu'il y ait un mouvement sérieux à Paris, à moins que le gouvernement ne le veuille. Les distributions d'argent, les rassemblemens nocturnes des conspirateurs ne feront que hâter le moment de leur perte. Je demande que la commission des inspecteurs soit invitée à vous rendre compte, séance tenante, des événemens de la nuit dernière, et qu'il soit fait un message au Directoire, pour lui demander des éclaircissemens sur l'état actuel de Paris, et sur les mesures qu'il a prises pour assurer la tranquillité publique.

Plusieurs voix : Appuyé!..... L'impression du discours.

Savary : Je demande que le conseil suspende sa décision sur l'objet dont notre collègue Dumolard vient de l'entretenir à cette tribune, jusqu'à ce que la commission des inspecteurs lui ait fait un rapport; et il verra que les inquiétudes sont exagérées.

Dumolard reprend : J'ai entre les mains une lettre que le chef de l'état-major de la 17^{ème} division a adressée au commandant des grenadiers du corps législatif, pour le prévenir que le ministre de la police étoit instruit qu'un rassemblement devoit se porter au Directoire et chez quelques députés, et qu'il l'invitoit à tenir sa troupe prête à marcher au premier cri d'alarme.

Dumolard cite encore d'autres faits à l'appui de ses assertions, sur le projet des assassins; qu'on lise, au surplus, dit-il, le placard qui est affiché sur tous les murs de Paris. C'est une proclamation intitulée : *Républicains, garde à vous!* On y provoque tous les citoyens, les militaires, et ceux qu'on appelle républicains, à se soulever contre le gouvernement.

Desmolin, qui a lu cette affiche, annonce qu'elle n'est pas une provocation au soulèvement des citoyens. On y dit seulement qu'un mouvement se prépare, et l'on invite tous les bons citoyens à se tenir sur leur garde.

On demande encore l'impression du discours de Dumolard.

Une grande agitation se manifeste dans l'assemblée. Le calme y succède bientôt, et l'on

voit paroître à la tribune le rapporteur de la commission des inspecteurs de la salle, qui donne communication au conseil des lettres adressées par le chef de l'état-major de la 17^{ème} division à Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif. Elles contiennent les mêmes expressions que celles rapportées par Dumolard.

On en lit plusieurs autres du ministre de la police. Il en résulte que les faits sont exagérés; que la nuit a été très tranquille et qu'il n'y a aucun mouvement à craindre.

On demande enfin l'ordre du jour sur le tout; il est mis aux voix et adopté.

Séance du 19. — Lamarque président, demande la parole pour exprimer ses sentimens à la fin de cette session. Le conseil la lui accorde :

„Le renouvellement paisible et calme, dit-il, du tiers des deux Conseils et d'un membre du Directoire, est un de ces actes majeurs, qui annoncent solennellement la marche régulière de notre constitution. Le voilà donc à l'abri des orages révolutionnaires, l'édifice politique de notre liberté, attaqué si souvent par le despotisme et le fanatisme, ébranlé quelquefois par l'exagération, mais toujours soutenu par la sagesse de législateurs et l'énergie de nos armées. Cet édifice, qui offre à tous les François un gage assuré de bonheur, attire l'admiration de ceux qui l'ont méconnu trop long-tems. Qui pourroit donc se souvenir encore de nos anciennes divisions, lorsqu'il voit, de toutes parts, des signes de paix? Qui voudroit conserver encore des desirs de vengeance, lorsque tous les cœurs nous appellent à cette réconciliation, qui seule peut cicatrifer nos plaies? Effaçons pour toujours cette ligne de démarcation qui a produit tant de maux parmi nous. Chacun a reconnu les dangers des extrêmes : ramenons tout à une sage modération. Sans l'unité dans nos sentimens, on ne verroit que haine, anarchie et désordre. Rallions-nous autour de l'acte constitutionnel et environnons-le de sages institutions sociales. C'est par elles que nous apprendrons à préférer l'estime aux richesses : c'est par elles que le premier fonctionnaire public, déposant son pouvoir avec modestie, reprendra, dans ses foyers, le titre de citoyen, fera usage de ses talens et de la considération qu'il aura acquise, pour devenir le modèle de ses concitoyens. Et vous, fondateurs de la République, qui avez bravé les plus grands dangers, vous rentrerez dans vos foyers avec la considération et l'estime que vous a mérité votre généreux dévouement. Perissent dans la honte et l'infamie ces feuilles mentongères qui cherchent à semer, par d'atroces conjectures, des divisions parmi les ré-

présentans! Nous sommes tous convaincus que nos collègues accepteront avec confiance les sentimens que nous leur exprimons, que nous travaillerons ensemble au perfectionnement des lois, à la régénération des mœurs sans laquelle un gouvernement libre ne peut exister! Alors, dans un saint enthousiasme, nous pourrons nous écrier : *Vive à jamais la République & la constitution de l'an 3!*.....

Le conseil ordonne l'impression du discours.

De Venise, le 17 Mai.

Hier 16 vers Midi, 2000 hommes de troupes françoises entrèrent ici; ils abordèrent à la place St. Marc. Tout se passa avec beaucoup d'ordre et de tranquillité. Les françois créèrent sur-le-champ une municipalité de 60 membres; elle est composée de personnes de tous états et de toutes nations, tels que Grecs, juifs, gentils-hommes, bourgeois etc. Il a été ordonné, sous peine de mort, de rendre tous les effets qui ont été volés dans le tumulte du 12. L'on dit que cette insurrection n'étoit qu'une tentative pour fonder les dispositions du peuple et s'assurer de ce qu'on pouvoit attendre de lui.— Les nobles viennent de quitter leurs titres et dignités, et la dénomination de *citoyen* a été généralement adoptée. L'ancienne forme de gouvernement démocratique va être rétablie; et suivant les apparences, Venise fera partie de la république Lombarde. L'on croit que les Inquisiteurs, détenus prisonniers, seront mis incessamment en liberté.

Autre lettre de Venise, du 17 Mai.

Aujourd'hui à midi, notre nouvelle municipalité s'est assemblée pour la première fois, et elle a publié un manifeste dont voici la substance.

„Depuis 500 ans, les nobles seuls pouvoient parvenir à la régence. Ils renoncent aujourd'hui de leur propre mouvement à cette prérogative. En attendant que les différentes provinces de la République de Venise aient nommé leurs représentans, la municipalité provisoire de 60 membres, sera chargée du gouvernement. Il y a amnistie générale et oubli du passé. Les ex-nobles peu fortunés et leurs femmes, seront pensionnés par l'Etat, en récompense de la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé aux privilèges dont ils jouissoient. Toutes les personnes qui ont éprouvé des pertes dans l'insurrection du 12, seront indemnisées. Toutes les dettes contractées par l'ancien gouvernement sont reconnues, et la nation se charge de les acquitter. L'établissement de la banque, celui de la monnoie et du Fise, seront maintenus dans l'état où ils étoient.— Le Doge a

fait imprimer et publier un écrit dans lequel il annonce qu'il s'est démis, le 14, de sa dignité, et que le ci-devant gouvernement aristocratique est remplacé par une démocratie ou gouvernement populaire.

Il est encore arrivé aujourd'hui ici 2000 hommes de troupes françoises; ils font la garde conjointement avec les soldats Vénitens. Ces derniers ont prêté serment de fidélité à la municipalité. La crainte a déjà fait restituer beaucoup d'effets volés le 12. La cocarde Vénitienne est rouge, verte et blanche. Tous les actes publics portent en tête : *Liberté, Egalité*; dans quelques-uns on a ajouté, *Vertu*... La tranquillité continue de régner ici.

De Roveredo, le 20 Mai.

Le nombre des troupes impériales augmente de plus en plus dans nos environs.

Les françois accélèrent par tous les moyens le recouvrement de la contribution qu'ils ont imposée à la malheureuse ville de Verone. La proclamation d'amnistie publiée en dernier lieu par le général Augereau, n'étoit pas générale, comme on l'avoit cru d'abord. Le 17, les comtes Miglia et Auguste Verita, ont été fusillés sur le glaciis. L'on dit que l'évêque de Verone et trois chanoines doivent éprouver le même sort.

De Milan, le 20 Mai.

Le général en chef Buonaparte est parti pour la maison de plaisance de Montebello; une escorte de 300 hussards l'a accompagné.

Notre nouveau gouvernement ne tardera pas à être mis en vigueur. La constitution ainsi que la division de la république en départemens, est déjà imprimée, mais elle n'a pas encore été publiée. Les agens françois viennent d'évacuer le palais national pour faire place à notre Directoire et aux ministres. Le citoyen Serbelloni sera un des membres du premier.

L'on apprend que le Roi de Sardaigne fait marcher des troupes vers les frontières du territoire Genoïse. Ce souverain forme, *au sud*, des prétentions sur la partie Occidentale de la rivière de Gènes.

Les troupes françoises qui étoient à Livourne, ont été embarquées sur des tartanes pour être transportées à Bastia.

De Lemberg, le 14 Mai.

Le 11 de ce mois, Effendi-Agî-Ali, que la Porte Ottomane envoie comme ambassadeur à Berlin, arriva ici avec son fils. Sa suite est composée d'un secrétaire et six domestiques. Il a avec lui quatre superbes chevaux Turcs que

le Grand-Seigneur envoie en présent à S. M. Prussienne. Ce ministre a continué sa route le 12.

De Vienne , le 22 Mai.

L'Archiduchesse Clementine part dimanche pour Trieste, où Elle s'embarquera pour se rendre à Naples.

On ignore encore les conditions de la paix. La ratification du Directoire est, à ce qu'on prétend, arrivée; mais rien n'a transpiré jusqu'à ce moment.

Le prince de Colloredo donna hier un repas à M. le marquis de Luchefini. Ce dernier part jeudi prochain.

De Berlin , le 20 Mai.

Le Roi se trouve indisposé depuis quelques jours. L'on croit que pour cette raison S. M. n'assistera pas à la grande revue; celle-ci aura lieu sous l'inspection du Prince-Royal, et sous le commandement spécial du maréchal de Möllendorff.

Suivant ce qu'on apprend, le prince de Reufs, ambassadeur de S. M. Impériale, a fait à notre cour la notification officielle de la signature des préliminaires de la paix entre S. M. l'Empereur et la République françoise.

De Bruxelles, le 21 Mai.

L'objet qui fixe en ce moment l'attention publique, est la déclaration exigée du clergé. Dans la Flandre, un grand nombre d'ecclésiastiques ont obéi, sans la moindre difficulté, à la loi sur la police des cultes. Cet exemple n'est pas suivi dans les autres parties des départemens réunis, ce qui occasionne beaucoup de désagréments au peuple, qui se trouve presque entièrement privé des secours de la religion. Malgré l'inutilité des réclamations adressées au corps législatif, au Directoire-exécutif et aux administrations départementales, l'on continue à en envoyer de nouvelles de toutes parts: ici, ce sont les ministres du culte qui demandent un délai pour recevoir le consentement du chef de l'église; là, ce sont des paroissiens réunis qui sollicitent l'ouverture de leurs églises; enfin, de toutes parts nos rues sont tapissées de protestations, réclamations et pétitions. Nous apprenons qu'à Liège, trois ecclésiastiques, qui avoient continué l'exercice de leur ministère sans avoir fait la déclaration exigée, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement et à la somme de 500 liv. d'amende.

La municipalité de cette ville vient d'adresser une lettre très intéressante à l'administration centrale du département, dans laquelle elle fait

une peinture effrayante de l'état des finances et des dettes de Bruxelles. Nos prédécesseurs, est-il dit dans cette lettre, nous ont laissé pour 300 mille livres d'ordonnance de paiement, & pas dix sols pour les acquitter. La dette de notre commune s'élève à 21 millions 292 mille livres en numéraire. Après en avoir donné l'état, la municipalité ajoute: ce tableau est effrayant, sans doute; mais il cesse ou de l'être s'il offroit au moins l'expectative des moyens de le couvrir; mais bien loin de là, chaque jour vient lui donner des couleurs plus sombres par de nouvelles charges.

De Cologne , le 25 Mai.

Les troupes de l'armée du Nord sont en marche pour retourner en Hollande; la première colonne arrivera après-demain ici. Cinq demi-brigades et un régiment de hussards de l'armée de Sambre et Meuse, formant une nouvelle division sous les ordres du général Bonnet, ont remplacé ces troupes sur le Hunsrück.

Deux de nos bourgmestres et un syndic ont été envoyés comme députés au quartier-général du général Hoche à Friedberg, pour lui faire des représentations. En attendant le succès de cette démarche, notre magistrat a résolu d'acquiescer la partie de la contribution qui repose sur les propriétés foncières; et en conséquence, les habitans ont été engagés à fournir leur quotepart dans les 24 heures.

De Paris , le 21 Mai.

Hier, la séance du conseil des 500, commença à 8 heures du matin. On procéda d'abord à l'appel nominal des députés du nouveau tiers. Au nom de Barrère, des mouvemens d'indignation se manifestèrent; celui de Pichegru excita de vifs applaudissemens. On lut ensuite les noms des deux tiers restans, après quoi on nomma des commissions pour la vérification des pouvoirs. A 11 heures les rapports commencèrent; le conseil approuva les opérations de toutes les assemblées électorales, à l'exception de quelques-unes où les élections ont été doubles.

La commission chargée de faire un rapport sur les élections du département de Hautes-Pyrénées, ayant exposé que Barrère ne pouvoit être admis au corps législatif, puisqu'il avoit été condamné à une peine infamante, le conseil a prononcé l'exclusion.

L'on a ensuite procédé à la formation du Bureau. Pichegru a été élu président à une majorité de 387 voix. Les quatre secrétaires sont: Vaublanc, Henri-Larivière, Simeon et Parifot.

* * * On prie M. Branche, grenadier dans le régiment de Beauvieu, de donner son adresse à Seil près d'Essen.